

Québec, le

**MODIFICATION**

Ministère des Transports  
Bureau de la coordination du Nord-du-Québec  
80, avenue Québec  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

N/Réf. : 3214-05-77

Objet : Prolongement de la Route 167 Nord  
Exploitation de 3 sablières non identifiées dans l'étude d'impact

---

Mesdames,  
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation qui a été délivré le 1<sup>er</sup> décembre 2011 en vertu de l'article 164 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) à l'égard du projet de prolongement de la Route 167 Nord vers les monts Otish.

À la suite de votre demande datée du 17 juillet 2012, et après avoir consulté le Comité d'examen, j'autorise, conformément à l'article 122.2 de ladite loi, les travaux suivants :

- l'exploitation des trois bancs d'emprunt D-93C-ASB, D-95-100C-ASB et D-95-100-D.

Le document suivant fait partie intégrante de la présente modification de certificat d'autorisation :

- lettre de M. Philippe Lemire, du ministère des Transports, adressée à M<sup>me</sup> Diane Jean, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 17 juillet 2012, 1 page et 3 annexes.

La modification devra être réalisée conformément à cette demande de modification et à ce document.

MODIFICATION

- 2 -

N/Réf. : 3214-05-77

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,



Diane Jean